



Conseil Municipal

Du Mardi 03 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 20 juin 2023
3. Budget principal Commune et budgets annexes Camping et Lotissements : expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2023 à adopter en 2024
4. PV de mise à disposition des biens Crèche et GEPU régularisation des amortissements passés indument constatés
5. Convention dispositif petits déjeuners année scolaire 2023-2024
6. Versement d'une subvention exceptionnelle au comité de jumelage
7. Versement d'une subvention exceptionnelle au CDMDT 43
8. Transfert de la compétence Gestion des unités de production de plus de 1 000 repas à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay / avis du conseil municipal
9. Procédure de désaffectation de l'ancienne école de Corsac
10. Déplacement du monument aux morts
11. Versement d'une subvention à l'office des sports de l'agglomération/ La course des filles
12. Activités périscolaires / approbation de la Convention avec le CODEP EPGV
13. Activités périscolaires / approbation de la convention avec le GE bords de Loire

TRAVAUX

14. Réhabilitation d'un bâtiment municipal en maison de la santé/ modification du plan de financement
15. Dissimulation Télécom chemin des Pervenches
16. Dissimulation basse tension chemin des Pervenches
17. Travaux d'éclairage public chemin des Pervenches
18. Travaux d'éclairage public avenue Charles Dupuy et place du 8 mai 1945
19. Demande de subvention Agence de l'Eau & leader
20. Déplacement du monument aux morts / demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

- Budget principal 2023 – Information du Conseil municipal Virements de crédit Investissement Dépenses 2023-02
- Questions diverses
- Informations travaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Désignation d'un secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Chantal LEROY en qualité de secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 03/10/2023

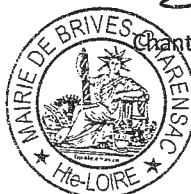
Nombre de Conseillers présents		17
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		20
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	20

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE

La Secrétaire de Séance



Chantal LEROY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie - VARAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 02/ Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 06 2023

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le procès-verbal de la séance du 20 06 2023 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le



ID : 043-214300410-20231003-CM_2023_0310_02-DE

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		17
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		20
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	20

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Gilles DELABRE



Chantal LEROY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie - VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°03/ Budget principal Commune et budgets annexes Camping et Lotissements : expérimentation du Compte Financier Unique sur les comptes de l'exercice 2023

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des juridictions financières,
Vu l'article 60 de la loi de finances N°63 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances N°2018-1317 du 28 décembre 2018,
Vu le décret N°2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'appel à la candidature établi par l'Etat et invitant à participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.),
Vu la lettre du 28 août 2023 du Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire informant la Commune que sa candidature est retenue pour la troisième vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023 ;
Vu l'intérêt de s'inscrire dans cette expérimentation,

Sachant que concernant l'expérimentation de C.F.U. sur les comptes 2023 :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le C.F.U. sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif soit dans le compte de gestion.

-Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

-Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière

-Améliorer la qualité des comptes

-Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et la comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Sachant que la Commune de Brives-Charensac a été retenue à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) sur les comptes 2023

La mise en œuvre de l'expérimentation au C.F.U. requiert la signature d'une convention avec l'Etat, qui sera transmise ultérieurement. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du Compte Financier Unique (C.F.U.), et de son suivi, en partenariat étroit avec le chef du SGC et le Conseiller aux Décideurs Locaux.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Autorisent Monsieur le Maire à expérimenter le Compte Financier Unique (C.F.U.), pour les comptes 2023 pour le budget principal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC ainsi que les budgets annexes Camping et Lotissement.

Autorisent Monsieur le maire à signer la convention entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		18
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

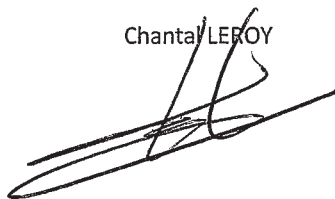
Le Maire

La Secrétaire de Séance

Gilles DELABRE



Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie - VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°04/ PV de mise à disposition des biens Crèche et GEPU demande de régularisation par les services du SGC des amortissements passés indument constatés

Nomenclature	7 Finances / 7-10 Divers 5 Institutions et Vie Politique / 5-7 Intercommunalité
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

D'une part considérant la compétence Crèche et la mise à disposition des biens transférés :

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal de Brives-Charensac se déterminant favorablement sur l'extension de la compétence « petite enfance » de la Communauté d'Agglomération aux crèches et micro-crèches ;

Vu la délibération n°8 du 20 décembre 2016 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac approuvant le transfert des personnels de la crèche « La Petite Maison bleue » à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay suite à l'extension de la compétence « petite enfance » et approuvant la clôture du budget annexe CRECHE au 31 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°11 du 16 décembre 2020 du Conseil municipal de la Commune de Brives-Charensac autorisant la signature du procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de compétence petite enfance à la CAPEV

D'un part considérant la compétence GEPU et la mise à disposition des biens transférés qui doit être mise en œuvre :

Vu la n°10 du 22 novembre 2021 du Conseil municipal de la Commune de Brives-Charensac approuvant le rapport de CLECT du 30 septembre 2021 relatif à la compétence « eau pluviale » ;
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 10 mars 2022 adoptant en conséquence les attributions de compensation suite à ce transfert,
Vu la délibération n°3 du Conseil municipal de la Commune de Brives-Charensac approuvant le calcul de l'Attribution de Compensation de la CAPEV après le transfert de compétence « Eau pluviale »

Concernant les biens Crèche, M. le Maire expose aux membres du Conseil que sur exercice clos, un sur-amortissement de 14 120,64 euros au compte 281351 et 375,87 euros au compte 28188, suite à maintient à tort du plan d'amortissement après transfert de compétence a été opéré concernant les biens Crèche.

Concernant les biens GEPU, M. le Maire expose aux membres du Conseil que sur exercice clos, un sur-amortissement de 18 213.03 euros au compte 28151 suite à maintient à tort du plan d'amortissement après transfert de compétence a été opéré concernant les biens GEPU.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Autorisent M. le Maire à demander au comptable de régulariser ce sur-amortissement de façon non budgétaire, conformément aux préconisations de l'instruction M57 (corrections d'erreur sur exercices clos), en enregistrant les opérations suivantes :

D'une part pour les biens Crèche :

sens	comptes	inventaire	montants	sens	comptes	montants
Débit	281351	2135.1511	557,02	Crédit	1068 14 120,64	
Débit	281351	2135.1515	293,42			
Débit	281351	2135.1539	538,20			
Débit	281351	2135.1549	624,86			
Débit	281351	2135.1550	1 628,54			
Débit	281351	2135.1551	148,22			
Débit	281351	2135.1552	1 057,42			
Débit	281351	2135.1583	392,28			
Débit	281351	2135.1615	3 463,62			
Débit	281351	2135-1764	1 374,36			
Débit	281351	2135-1767	1 726,70			
Débit	281351	2135-1770	1 840,04			
Débit	281351	2135-2413-15-01	475,96			

Débit 28188 2188.1593 375,87 Crédit 1068 375,87

D'autre part, pour les biens GEPU :

Débit 28151 N° 2151-2993-15-01 de 18 213.03 crédit 1068 18 213.03

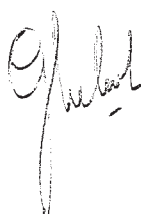
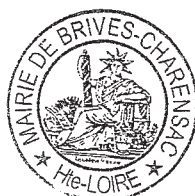
Conseil Municipal du 03/10/2023

Conseil Municipal du 07/07/2025		
Nombre de Conseillers présents		18
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE

La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°05/ Signature de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » année scolaire 2023 2024

Nomenclature	8 Domaines de compétence par Thème / 8-1 Enseignement
Rapporteur	Mme Véronique BELIN

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par les services du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le but de renouveler, à l'école maternelle de la Mouteyre, le dispositif « Petits déjeuners » déjà en place depuis plusieurs années scolaires.

En effet, alors que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Dans ce cadre, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit d'encourager la distribution de petits déjeuners sur le temps périscolaire.

Ainsi le dispositif « petits déjeuners », proposé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

M le Maire expose que la déclinaison de ce projet à l'échelle de la Commune de Brives-Charensac consiste à proposer à l'école maternelle de la Mouteyre une prestation de 4 petits déjeuners par enfant durant l'année 2023-2024.

Parallèlement à la distribution, les personnels enseignants de l'école conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

Alors que le coût des denrées alimentaires sera exhaustivement pris en charge par le ministère de l'éducation nationale sur la base de 1.30€ par petit déjeuner et par élève, la Ville de Brives-Charensac aura en charge l'achat, l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants par le biais des personnels affectés à l'école (ATSEM).

Alors que ce partenariat se traduit par la signature d'une convention ad hoc pour l'année scolaire 2023 2024 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, M le Maire souligne la pertinence de ce projet qui s'inscrit pleinement dans la l'action menée par la ville en termes de nutrition/santé et propose d'y adhérer.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Décident** de participer au dispositif « Petits Déjeuners » pour l'année scolaire 2023 2024
- **Autorisent** M le Maire ou son représentant à signer la Convention « Petits Déjeuners » 2023 2024 dont un exemplaire sera prochainement adressé en mairie par les services de l'Education Nationale.

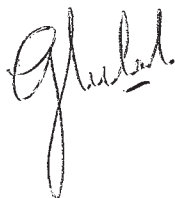
Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		18
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

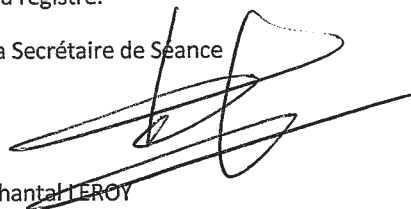
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 06 / Attribution d'une subvention au profit du comité de jumelage

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que du 29 juin au 1^{er} juillet 2023, le comité de jumelage de Brives-Charensac a organisé les festivités relatives au 35^{ème} anniversaire du jumelage avec la Ville d'Illerkirchberg (Allemagne).

M le Maire rappelle les liens forts qui unissent Brives-Charensac et ses villes jumelles Sant Carles de La Rapita et Illerkirchberg et l'action du comité de jumelage.

Dans le cadre des préparatifs de ces festivités du 35^{ème} anniversaire, la ville s'était engagée à participer aux des frais d'organisation à hauteur de 50%.

Compte tenu de ces éléments et au regard justificatifs financiers fournis par l'association (décompte financier en annexe), la participation de la ville s'élève 3245€

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 3245€ au comité de jumelage de Brives-Charensac

- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		18
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 07 / Attribution d'une subvention au Centre Départemental de Musique et Danse Traditionnelles

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Le Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute-Loire a été créé en 1992 afin de structurer, développer et promouvoir ces pratiques artistiques sur l'ensemble du département de la Haute-Loire.

Dans le cadre d'une convention pluri annuelle avec le Département de la Haute-Loire, le CDMDT 43 a pour mission de montrer la vitalité, l'originalité et la contemporanéité de ces Musiques tout en préservant leur caractère patrimonial.

Le CDMDT propose aujourd'hui, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville et l'AUMPT, d'organiser la nuit de la danse le 21 octobre 2023 au sein des locaux de la MPT. Le programme de cette journée prévoirait des stages de danses traditionnelles au cours de l'après-midi et un bal dans la grande salle au cours de la soirée.

Alors que le CDMDT a transmis un dossier de demande de subvention, M le Maire propose de soutenir cette manifestations culturelle

GD-CL

2023/91

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 800€ au Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute-Loire au regard des justificatifs fournis et du bilan transmis par l'association.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		18
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 08 / Transfert de la compétence Gestion des unités de production de plus de 1 000 repas à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay / avis du conseil municipal

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-7 Intercommunalité
Rapporteur	M JP Bringer

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que par une délibération en date du 22 juin 2023, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a décidé la prise de la compétence suivante : gestion des Unités de Production Culinaire d'une capacité globale de plus de 1 000 repas/jour (production en liaison froide, livraison et service des repas).

Cette compétence sera exercée à compter de la prise de l'arrêté préfectoral faisant suite à la procédure de transfert.

La prise d'une compétence facultative doit faire l'objet de délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres.

En application des dispositions de l'article L 5211-17-2 CGCT, le projet de transfert de la compétence doit en effet être présenté pour accord à chaque commune membre, qui aura alors trois mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur ce transfert.

Le silence gardé pendant trois mois vaut acceptation.

Cet accord doit être exprimé dans les conditions de majorité nécessaires à la création de l'EPCI, à savoir une approbation par :

- 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci,

ou

- la 1/2 au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Au titre de cette nouvelle compétence, l'agglomération gèrera une unité de production culinaire (UPC) de grande capacité (plus de 1000 repas/jour) construite en 2013 sur la commune de Bains et appartenant actuellement à la commune du Puy-en-Velay.

Cette UPC est actuellement gérée par une Entente (art L 5221-1 et suivants CGCT) regroupant la Communauté agglomération et 8 communes (Bains, Brives-Charensac, Chaspuzac, Le Puy-en-Velay, Sanssac-L'Eglise, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy et Vazeilles-Limandre).

Par ailleurs, la Chambre Régionale des comptes a estimé que la gestion de cet équipement relevait de l'intérêt communautaire, suggérant par là-même son transfert,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Approuvent le transfert à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dès la prise de l'arrêté préfectoral faisant suite à la procédure de transfert (décision de la Communauté d'agglomération et approbation des communes) de la compétence « gestion des Unités de Production Culinaire d'une capacité globale de plus de 1 000 repas/jour (production en liaison froide, livraison et service des repas) »

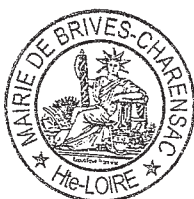
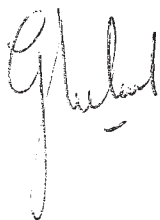
Conseil Municipal du 03/10/2023

Conseil municipal du 07/07/2025		
Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi-

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 09 / Désaffectation de l'école de Corsac

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine/ 3-5 actes de gestion du domaine public
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 22 décembre 2021, le Conseil Municipal de Brives-Charensac a décidé la fermeture de l'école élémentaire de Corsac.

Cette décision a été prise au regard:

- d'un constat de forte baisse des effectifs (50% sur 4 ans) de l'établissement
- de la récurrence de cette baisse
- du caractère irréversible de la dynamique
- de la baisse de la natalité constatée sur la commune
- de la faible rotation des habitations constatée sur le territoire communal
-

Depuis la rentrée 2022/ 2023, l'école de Corsac n'a donc plus d'activité scolaire.

Parallèlement, l'étude des besoins en locaux du service public des écoles basée sur les éléments susvisés et sur les évolutions d'effectifs des deux autres écoles publiques de la ville, montre que ce bâtiment n'est plus nécessaire à ce service.

Dans ce cadre, afin de pouvoir donner une nouvelle affectation à ce bâtiment et de promouvoir de nouveaux projets structurants et il est nécessaire de prononcer la désaffectation de l'école de Corsac.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-30 du CGCT et aux conclusions du Conseil d'Etat, M le Maire a sollicité l'avis de M Le Préfet de Haute-Loire quant à la désaffectation de l'école de Corsac.

Par courrier en date du 18 septembre 2023, Monsieur le Préfet de Haute-Loire, après avoir recueilli l'avis favorable de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, a émis un avis favorable à la désaffectation des locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-30,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet de Haute Loire en date du 18 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission préparatoire en date du 26 septembre 2023

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Décident de la désaffectation de l'école de Corsac à compter du 15 octobre 2023,

-Prononcent le déclassement de ce bien du domaine public communal et constatent son intégration au domaine privé de la commune

-Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

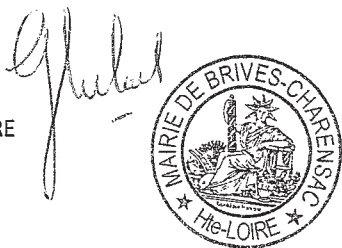
Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LÉROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 10/ Déplacement du monument aux morts

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine/ 3-5 actes de gestion du domaine public
Rapporteur	JP Bringer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 novembre 2022 puis du 1 mars 2023 le Conseil Municipal avait notamment validé le principe de la mise en œuvre des travaux d'aménagement de l'avenue Charles Dupuy et de la place du 8 mai 1945

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que ces travaux de requalification vont impacter et redessiner la vie locale pour plusieurs décennies avec de nouveaux aménagements forts et symboliques tels que la trame déplacements mode doux et touristiques, la renaturation du centre-ville, la sécurisation des cheminements piétonniers, la mise en valeur du patrimoine ancien et architectural, l'amélioration de la salubrité publique, la circulation routière, le commerce et sa desserte....

Ce projet nécessite un déplacement de certains ouvrages dont le monument aux morts situé place du 8 mai 1945.

En effet, ce dernier n'ayant plus sa place à cet endroit en raison de son éloignement et de la nécessité des longs déplacements piétons à l'occasion des cérémonies, il apparaît nécessaire de le re-planter sur un site adapté, à proximité de zones accessibles et notamment de l'hôtel de ville

Dans ce cadre, la municipalité a mené un travail de réflexion en concertation avec l'association des Anciens Combattants et propose une relocalisation place de l'église conformément au projet annexé à la présente délibération.

Cette implantation permettrait d'identifier un lieu poché de l'hôtel de ville, d'éviter les déplacements et de sécuriser un espace isolé de la circulation automobile.

Après avis favorable de la commission préparatoire et de l'association des anciens combattants, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Approuvent le projet de délocalisation du monument aux morts place de l'église conformément aux plans annexés à la présente délibération.
- Autorisent M. le Maire ou son représentant en entamer toute démarche relative à cette procédure.

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		19
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		22
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	22

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

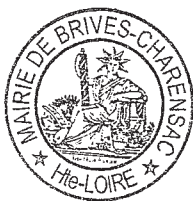
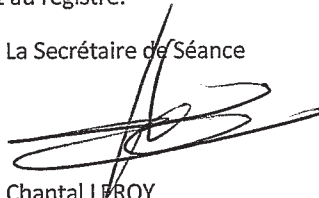
Le Maire

La Secrétaire de Séance

Gilles DELABRE



Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 11 / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'office des sports de l'agglomération du Puy En Velay dans le cadre de la course des filles

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Gilles Delabre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 14 ans, la ville de Brives-Charensac accueille et apporte son soutien la manifestation sportive « La Course des Filles ». L'édition 2023 s'est tenue le 10 septembre.

La course des filles, organisée par l'office des sports de l'agglomération du Puy-en-Velay, qui regroupe chaque année des milliers de participantes, est une manifestation sportive destinée à lutte contre le cancer du sein. En effet, l'intégralité des recettes est reversée à la ligue contre le cancer.

Alors que les agents et les élues de la ville ont formé une équipe à l'occasion de cette édition, M le Maire propose que la Ville reverse à l'office des sports de l'agglomération du Puy-en-Velay, un montant équivalent aux frais d'engagements versée par les membres de l'équipe de Brives-Charensac. Considérant que 30 personnes se sont engagées pour la course et ont individuellement versé 5€, M le Maire propose une subvention de 150€.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

GD-CL

2023/95



- **Accordent** une subvention exceptionnelle de 150€ à l'office des sports de l'agglomération Puy-en-Velay / la course des filles
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		20
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		23
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Gilles DELABRE

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie - VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 12/ Convention avec le CODEP EPGV pour le développement des activités physiques dans les écoles élémentaires publiques et privées au titre de l'action « Bien manger – Bien bouger »

Nomenclature	8 Domaines de compétence par thème / 8-1 Enseignement
Rapporteur	Mme V Belin

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2009, des actions sont engagées dans les écoles de la commune pour le développement des activités physiques durant les temps périscolaire. M le Maire rappelle par ailleurs que depuis 2017, ce dispositif est mené en collaboration avec Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (CODEP EPGV) pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de poursuivre ces actions qui s'inscrivent pleinement dans le programme établi au regard de la réforme des rythmes scolaires mais également dans les orientations et préconisations du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Dans ce cadre, pour l'année scolaire 2023-2024, et par le biais d'une convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, le CODEP EPGV mettra à la disposition de la ville les intervenants nécessaires au bon fonctionnement des activités et ce dans les conditions horaires et financières suivantes :

- **1h** à l'école de la Chartreuse le vendredi sur 28 semaines,

- le taux horaire forfaitaire toutes charges comprises est fixé 42 €
- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer la convention avec le CODEP EPGV qui fixe les modalités partenariales pour l'année scolaire 2023-2024.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		20
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		23
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

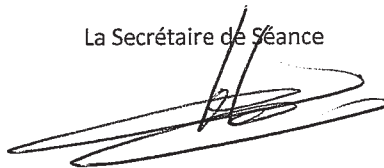
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie - VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°13 / Convention avec le GE Sports 43 Bords de Loire pour le développement des activités physiques dans les écoles élémentaires publiques et privées au titre de l'action « Bien manger – Bien bouger »

Nomenclature	8 Domaines de compétence par thème / 8-1 Enseignement
Rapporteur	Mme V Belin

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2009, des actions sont engagées dans les écoles de la commune pour le développement des activités physiques durant les temps périscolaire. M le Maire rappelle par ailleurs que depuis 2017, ce dispositif est mené en collaboration avec le groupement d'employeurs Sports 43 Bords de Loire pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de poursuivre ces actions qui s'inscrivent pleinement dans le programme établi au regard de la réforme des rythmes scolaires mais également dans les orientations et préconisations du Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Dans ce cadre, pour l'année scolaire 2023-2024, et par le biais d'une convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, le GE sports 43 mettra à la disposition de la ville les intervenants nécessaires au bon fonctionnement des activités et ce dans les conditions horaires et financières suivantes :

- **5 créneaux par semaine de 1h30 sur 33 semaines, à l'école de La République.**
- **1 créneau par semaine de 1h00 sur 28 semaines, à l'école de La Chartreuse.**
- le taux horaire forfaitaire toutes charges comprises est fixé 42 €
- un montant forfaitaire de 55€ correspondant à la cotisation annuelle au GE sports 43 Bords de Loire à la charge de la commune de Brives-Charensac.
- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer la convention avec le GE sports 43 Bords de Loire qui fixe les modalités partenariales pour l'année scolaire 2023 -2024.
- Autorisent Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget

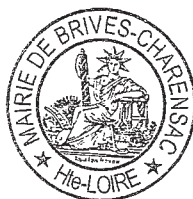
Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 14 / Réhabilitation d'un bâtiment municipal en maison de la santé

Plan de financement

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

Le territoire communal, riche d'une activité commerciale et touristique florissante, rend attractif la ville de Brives Charensac. A la croisée de voies structurantes et à proximité de la ville du Puy en Velay, la municipalité est sollicitée pour de nombreux projets innovants en lien avec le dynamisme local.

Ainsi, un collectif de profession médicale a souhaité créer un pôle de services sur le territoire de Brives Charensac et notamment associer le Conseil Municipal. Ce projet, innovant, permettant d'offrir une multitude de services en lien avec le médical sur la commune, va s'installer sur le site de l'ancienne école publique de Corsac. L'équipe pluridisciplinaire construit son projet et établit leurs besoins ; la commune, propriétaire des locaux, réalisera les investissements afin de permettre l'émergence de ce dossier ambitieux.

Un maître d'œuvre et les bureaux d'études nécessaires seront sollicités pour lancer les études sur 2023, suivies des travaux afin de pouvoir inaugurer et ouvrir ces services sur 2024.

Ce projet permet aussi à la commune de valoriser son patrimoine bâti au travers d'un changement de destination et d'activités mais aussi par une rénovation lourde et nécessaire sur le plan énergétique.

Dans ce cadre, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet susvisé pourrait être éligible à un financement dans le cadre de la **DETR/DSIL 2023, d'une participation de l'Etat au titre du Fonds Vert, d'une aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'une aide européenne.**

L'évaluation des travaux est réévaluée à 1 000 000 € HT au stade APS, M le Maire propose le plan de financement suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS			
		ETAT (DETR 2023 /Fonds Vert)	Région AURA	Programme LEADER (fonds européen)	COMMUNE
Maison de Santé	1 000 000	25%	25%		45.6%
TOTAL	1 000 000	250 000	250 000	44 000	456 000

- Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:
- **Valident** le principe de la mise en œuvre des études et travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en maison de la santé
- **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder à la consultation d'une équipe de Maitrise d'œuvre et la notification du candidat retenu, ou tout autre corps de métier en lien avec les études
- **Approuvent** le plan de financement susvisé.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération.

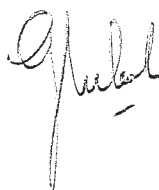
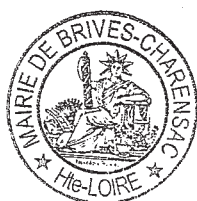
Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

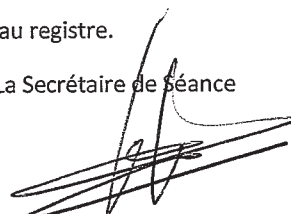
Le Maire

Gilles DELABRE

La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 15 / Participation financière communale au Syndicat Départemental d'Energie 43 au titre des travaux de dissimulation de réseaux Télécom chemin des Pervenches

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	M JP BRINGER

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation du réseau FT chemin des Pervenches en lien avec la dissimulation du réseau basse Tension par Enedis.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Energies et Orange, pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques avec supports communs

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est de 17 749.08 € TTC.

Dans le cadre de sa compétence, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels une participation communale est prévue à hauteur de :

$$17\,749.08 - (260 \text{ ml} \times 8\text{€} \times 1.25) = 15\,149.08 \text{ €}$$

GD-CL

2023/99

Cette participation pourra être revue en fin de travaux afin d'être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- Approuvent** l'avant-projet des travaux cités en référence et présentés,
- Confient** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente,
- **Fixent** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 15 149.08 € et **autorisent** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de gestion Comptable du puy en Velay, comptable public du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- **Inscrivent** la somme de 15 149.08 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements des entreprises.

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

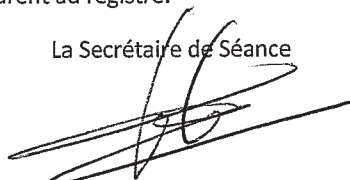
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie - VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 16 / Participation financière communale au Syndicat Départemental d'Energie 43 au titre des travaux de dissimulation de réseaux basse tension chemin des Pervenches

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	M JP BRINGER

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation et enfouissement du réseau Basse Tension chemin des Pervenches en lien avec la dissimulation du réseau Télécom.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le syndicat Département d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est de 29172.72 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du programme « article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation de 34 % du montant hors taxe de la dépense soit :

$$29\,172.72 \times 34\% = 9\,918.72 \text{ €}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux afin d'être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

GD-CL

2023/100

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Approuvent** l'avant-projet des travaux de mise en souterrain du réseau Basse tension présenté,
- **Confient** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente,
- **Fixent** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 9 918.72 € et **autorisent** Monsieur le Maire à verser cette somme au Service de gestion Comptable du Puy en Velay, comptable public du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- **Inscrivent** la somme de 9 918.72 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements des entreprises.

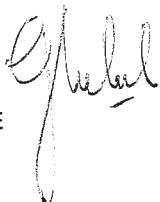
Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 17 / Participation financière communale au Syndicat Départemental d'Energie 43 au titre des travaux de dissimulation et de renouvellement d'éclairage public rue des Pervenches

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	M JP BRINGER

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public chemin des Pervenches en lien avec la dissimulation du réseau Télécom et BT.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le syndicat Département d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est de 13336.05€ HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % du montant hors taxe de la dépense soit :

$$13\,336.05 \times 55\% = 7\,334.83 \text{ €}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux afin d'être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

ad-cl

2023/101

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Approuvent** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté,
- **Confient** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente,
- **Fixent** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 7 334.83 € et **autorisent** Monsieur le Maire à verser cette somme au Service de gestion Comptable du Puy en Velay, comptable public du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- **Inscrivent** la somme de 7 334.83 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements des entreprises.

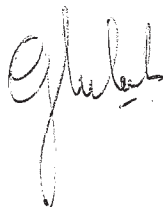
Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

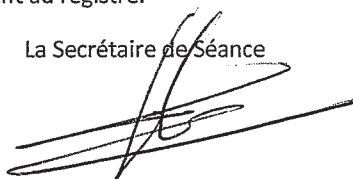
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 18 / Participation financière communale au Syndicat Départemental d'Energie 43 au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public avenue Charles Dupuy et place du 8 mai 1945

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	M JP BRINGER

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir de rénovation d'éclairage public avenue Charles Dupuy et place du 8 mai 1945 en lien avec les travaux de requalification des espaces publics.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le syndicat Département d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est de 173 517.93 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % du montant hors taxe de la dépense soit :

$$173\,517.93 \times 55\% = 95\,434.86 \text{ €}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux afin d'être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

60-CL

2023/102

- **Approuvent** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté,
- **Confient** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire, auquel la commune est adhérente,
- **Fixent** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 95 434.86 € et **autorisent** Monsieur le Maire à verser cette somme au Service de gestion Comptable du Puy en Velay, comptable public du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- **Inscrivent** la somme de 95 434.86 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements des entreprises.

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

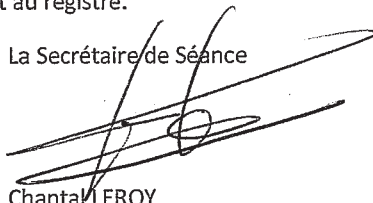
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY - BETHERY Philippe - VACHERON Bernadette - Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José - FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 19/ Demande de subvention dans le cadre d'un projet de récupération des eaux pluviales

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 subventions
Rapporteur	JP Bringer

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que la municipalité a inscrit au titre du budget 2023, un investissement au titre de la gestion et récupération des eaux pluviales.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'aide financière de la part de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de l'Europe.

Un dossier de demande est déposé auprès de ces organismes, ce dossier devrait être présenté à l'automne.

La récupération des eaux pluviales :

Face à la pénurie en eau et les épisodes successifs de sécheresse dont fait face le pays, le préfet prend régulièrement des mesures qui visent à limiter les puisages sur le réseau eau potable destinés aux arrosages, lavages du domaine public et remplissage de piscines privées.

L'eau étant l'enjeu de demain, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne lance en 2023 un appel à projet destiné aux collectivités pour favoriser la baisse de consommation en eau potable et par conséquent la valorisation et l'utilisation des eaux de pluies.

Ce projet financé jusqu'à 70% par l'Agence de l'Eau doit faire mention des volumes d'eau utilisés aujourd'hui pour l'arrosage d'espaces publics, lavage du domaine public... et des gains supposés avec la mise en place de système de récupération et valorisation d'eau.

Dans un premier volet, la ville souhaite mettre en place un tel système au niveau du centre technique municipal en vue de récupérer les eaux de toiture, les stocker en cuve à des fins de réutilisation pour arrosage du fleurissement et nettoyage de véhicules et de voirie.

Les services dispose d'un devis de travaux estimés à environ 16 530.56 € HT et sollicite l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne à hauteur d'une aide de 70% soit 11 571.39 € et le programme européen LEADER.

Le plan de financement est le suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS		
		Agence de l'Eau	Programme LEADER (fonds européen)	COMMUNE
Récupération de l'eau pluviale	16 530.56	70%	30%	TVA
TOTAL	16 530.56	11 571.39	4 959.17	

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**
- **Approuvent** le projet d'investissement pour la collecte et la récupération d'eaux pluviales,
- **Approuvent** le plan de financement susvisé,
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à cette opération
- **Autorisent** M. le Maire à demander la subvention auprès de l'Agence de l'Eau d'un montant de 11 571.39 €.
- **Autorisent** M. le Maire à demander la subvention auprès de l'Europe (programme LEADER) d'un montant de 4 959.17 €.
- **Autorisent** M le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier

Conseil Municipal du 03/10/2023

Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

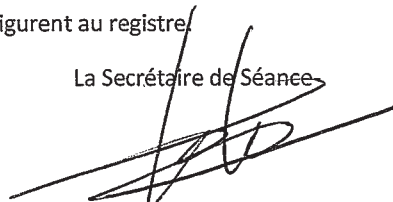
Le Maire

Gilles DELABRE




La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 OCTOBRE 2023

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le trois octobre, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés : AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etait excusé : -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi-

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 20 / Déplacement du monument aux Morts

Demande de subvention

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

M le Maire rappelle que la ville de Brives Charensac vient d'engager une opération de requalification de l'avenue Charles Dupuy et de renaturation de la place du 8 mai 1945. Cette dernière va faire l'objet d'une réorganisation totale faisant une place généreuse à la nature, la biodiversité, la détente, le lien avec la Loire et les voies piétonnes et cyclables.

Actuellement, cette place accueille les cérémonies en lien avec la guerre de par la présence du monument aux morts. Le projet à venir n'étant plus compatible avec cette destination, il a été convenu une délocalisation de cet édifice sur un site plus approprié, porteur d'un message de mémoire, à proximité de zones accessibles. Par délibération n°10 du 20 juin 2023, la commune a sollicité l'Office National des Anciens combattants pour ce projet.

Ces travaux, réalisés dans le cadre de cette opération d'aménagement ambitieuse, sont estimés à 2396 € HT, consistant au déplacement de l'ouvrage et la création et l'aménagement d'un nouveau site d'accueil (travaux de maçonnerie).

La ville de Brives Charensac souhaite solliciter financièrement la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de ce projet de déplacement d'ouvrage en lien avec l'histoire du pays et du territoire.

CL

2023/104

M le Maire propose le plan de financement suivant :

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS	
		Région AURA	COMMUNE
Déplacement du monument aux Morts	2396	30 %	70%
TOTAL	2396	719	1677

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Approuvent** le plan de financement susvisé.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes susceptible d'être accordée à cette opération.

Conseil Municipal du 03/10/2023

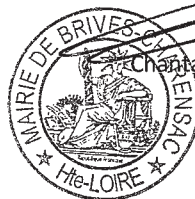
Nombre de Conseillers présents		21
Nombre de Conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		24
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	24

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Gilles DELABRE

La Secrétaire de Séance




Chantal LEROY

Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 03-10-2023

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

- 01 Désignation du secrétaire de séance
- 02 Adoption du compte rendu de la séance du 2023
- 03 Budget Cne 2023 Autorisation expérimentation CFU
- 04 PV de mise à disposition des biens Crèche et GEPU régularisation des amortissements passés indument constatés
- 05 Convention petit déjeuners année scolaire 2023-2024
- 06 Attribution subvention jumelage
- 07 Attribution d'une subvention au Centre Départemental de Musique et Danse Traditionnelles
- 08 Transfert cuisine en velay
- 09 Désaffectation école de Corsac
- 10 Déplacement monument aux morts
- 11 Subvention la course des filles
- 12 Convention Codep
- 13 Convention GEGV
- 14 Projet Maison de la santé - subventions
- 15 Dissimulation Télécom chemin des Pervenches
- 16 Dissimulation BT chemin des Pervenches
- 17 Travaux éclairage public chemin des Pervenches
- 18 Travaux éclairage public avenue Charles Dupuy
- 19 Demande subvention pour la récupération des eaux pluviales
- 20 Déplacement du monument aux morts / demande de subvention

Liste des membres présents :

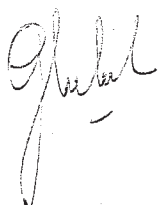
Etaient présents : DELABRE Gilles - ALLEMAND Marie-José - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique (à partir de la question n°3) - BRUN William - EXBRAYAT Pierrette - OUIILLON Bruno - PALHIER Joëlle - CELLIER Hélène (à partir de la question n°8) - Philippe HUGON - Nadine BOISSERIE- PORTAL Christian- LAIGRE Sandrine- JAVON Serge- GIRARD MONEYRON Sandrine (à partir de la question n°11) - PERBET Michel - CUBIZOLLES Vanessa (à partir de la question n°13) - Chantal LEROY- BETHERY Philippe- VACHERON Bernadette-Fabien LYOTARD.

Etaient représentés: AMIAUX Dominique par Philippe HUGON - DESESTRES Bernadette par ALLEMAND Marie-José- FREJAVILLE David par DELABRE Gilles

Etaient excusés: -VEDRUNE Aurélie- VARRAUD Rémi -

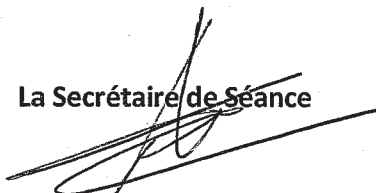
Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



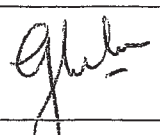
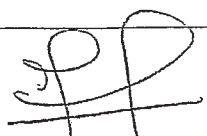
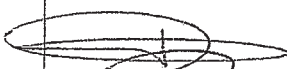
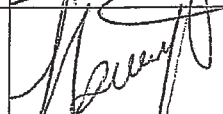
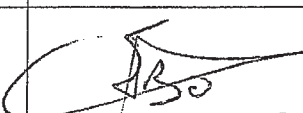
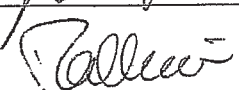
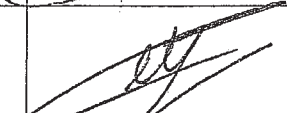
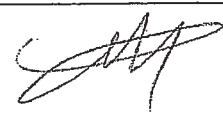
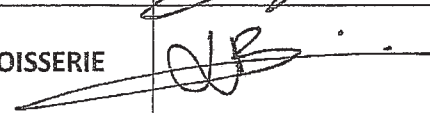
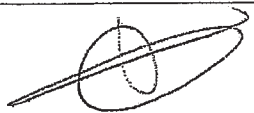
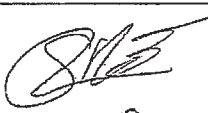
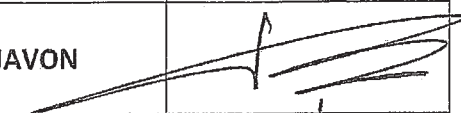
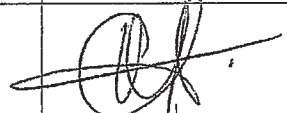
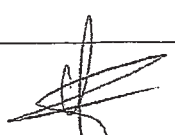
SD-CL

2023/105

Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 03-10-2023

Signature des membres présents

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUIILLON		Joëlle PALHIER	
Hélène CELLIER		Philippe HUGON	
Nadine BOISSERIE		Christian PORTAL	
Sandrine LAIGRE		Serge JAVON	
Sandrine GIRARD-MONEYRON		Michel PERBET	
Vanessa CUBIZOLLES		Dominique AMIAUX	
Bernadette DESESTRES		Rémi VARAUD	
Chantal LEROY		Aurélie VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE		Fabien LYOTARD	